



Le taux annuel d'inflation en baisse de 4.2% à 4.1%

Au mois de septembre 2023, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, enregistre une modeste hausse de 0.1% ce qui cache toutefois au niveau détaillé du panier de consommation certains mouvements de prix opposés qui se neutralisent.

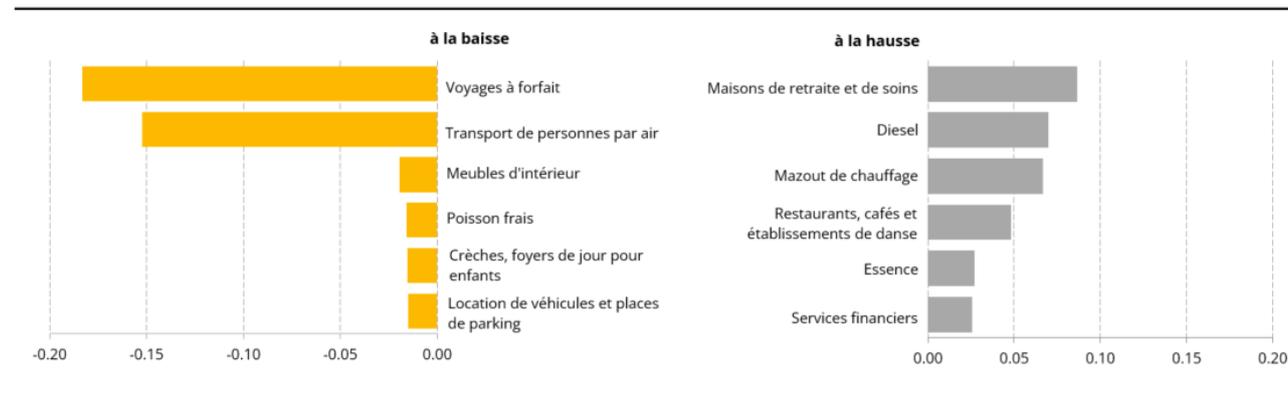
Pour le quatrième mois consécutif la tendance pour les prix des produits pétroliers est orientée à la hausse. En septembre, un passage à la pompe coûte 4.9% de plus pour le diesel et le prix de l'essence augmente de 1.8%. La facture s'alourdit de 7.3% par rapport au mois précédent pour les ménages qui ont rempli leur cuve à mazout. Malgré cette reprise, les prix des produits pétroliers demeurent néanmoins inférieurs de 0.6% comparés au même mois de l'année passée.

Les prix de l'alimentation perdent 0.3% par rapport à août. Les plus fortes baisses ont été constatées pour le poisson frais (-5.1%), la nourriture pour bébés (-3.1%) et les céréales pour petit déjeuner (-2.3%). Du côté des hausses, le lait entier (+2.3%), le sucre (+2.2%) et le beurre (+1.1%) se démarquent. En comparaison annuelle, les prix alimentaires dans leur ensemble sont supérieurs de 8.8%.

L'évolution des prix des services affiche une stabilité par rapport à août, ce qui cache des situations contraires : d'un côté les frais pour voyager diminuent le plus le résultat mensuel. Les prix des voyages à forfait chutent ainsi de 10.4% et ceux des billets d'avion même de 28.6% par rapport au mois d'août en raison de la fin des vacances scolaires. D'un autre côté, l'effet de l'indexation des salaires au 1^{er} septembre a un impact sur d'autres rubriques : les tarifs des maisons de retraite et de soins augmentent de 2.2% en un mois. En outre, les prix des services d'entretien du logement (+1.4%) et des véhicules (+0.9%) ont été adaptés à la hausse, tout comme les tarifs des salons de coiffure (+0.8%). Des hausses de prix ont aussi été relevées dans le secteur de la restauration (+0.8%) et pour les services financiers (+1.7%). Par ailleurs, la tarification des services médicaux et dentaires est mécaniquement liée à l'indexation des salaires.

Le taux annuel d'inflation se fixe à 4.1% contre 4.2% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacent perd 0.2 point de pourcentage et s'établit à 4.3% en septembre. L'indice général du mois de septembre exprimé en base 100 en 2015 se chiffre à 121.74 points. La moyenne semestrielle de l'indice raccordé à la base 1.1.1948 passe de 989.04 à 992.93 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 1013.46 sera atteinte.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Source: STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	(sept. 2023/sept. 2022)	(sept. 2023/août 2023)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	8.90	-0.36
Boissons alcoolisées et tabac	7.54	0.52
Articles d'habillement et chaussures	6.44	0.05
Logement, eau, électricité et combustibles	2.78	0.65
Ameublement, équipement de ménage et entretien	4.15	-0.52
Santé	4.51	1.30
Transports	0.99	-0.38
Communications	-3.68	0.79
Loisirs, spectacles et culture	7.19	-1.76
Enseignement	1.60	1.60
Hôtels, cafés, restaurants	3.17	0.83
Biens et services divers	1.74	0.68
Indice général	4.05	0.07

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois d'octobre 2023 seront publiés le 7 novembre 2023, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 31 octobre 2023.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par la division SOC sous la direction de Marc Ferring/Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

